

**Cadre réservé au Centre**

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

Date d'admission : \_\_\_\_\_

Date d'engagement : \_\_\_\_\_

N° MC : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) :  M.  Mme Date de naissance du chef d'entreprise : \_\_\_\_\_

NOM, Prénom : \_\_\_\_\_ Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle (1) \_\_\_\_\_

Adresse privée (2) : \_\_\_\_\_

Adresse d'expédition du courrier :  (1)  (2)  Autre \_\_\_\_\_

Activité exercée : \_\_\_\_\_ Code APE/NAF (code activité) : \_\_\_\_\_

(En cas d'activités multiples, prière de souligner l'activité principale)

Tél. : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Site web : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ ( en cours) Date de début d'activité : \_\_\_\_\_

**Forme juridique :**  Entreprise individuelle  SARL de famille  EURL  EIRL  
(cocher la forme  Sté de fait  Sté en participation  Indivision  SNC  
juridique concernée)  EARL  SCEA  GAEC  SCI  
 SELARL  SCCV  Autre : \_\_\_\_\_

**DANS LE CAS DES SOCIÉTÉS OU GROUPEMENTS,**

il y a lieu d'indiquer ci-dessous les noms et prénoms des associés, ainsi que le nombre de parts de chacun.

NOMS et PRÉNOMS DES ASSOCIÉS		Nbre de parts	NOMS et PRÉNOMS DES ASSOCIÉS		Nbre de parts
1)			4)		
2)			5)		
3)			<b>NOMBRE TOTAL DE PARTS</b>		

**Catégorie d'imposition (cocher une seule case) :**  BIC  BA  IS  Micro-BIC  Auto-entreprise

**Régime fiscal** (si BIC ou BA ou IS) :  RN  RSI  de droit  sur option

**Régime TVA :**  Franchise en base  Régime simplifié (CA12)  Réel trim. (CA3)  Réel mensuel (CA3)  
 Totalement assujetti TVA  Partiellement assujetti TVA  Non assujetti TVA

**TVA payée :**  Sur les encaissements  Sur les débits  Mixte

**Premier exercice à prendre en compte pour le CGA :** Du \_\_\_\_\_ Au \_\_\_\_\_

## Je déclare

- N'avoir jamais été adhérent à un Centre de Gestion Agréé.
- Que la présente adhésion correspond à un changement de CGA (attention : il est impératif d'adhérer au nouveau Centre dans le délai maximum de 30 jours à compter de la date de radiation à l'ancien Centre, et de nous transmettre l'attestation de radiation établie par ce dernier).
- Réadhérer à la suite d'une cessation d'activité avec radiation au Registre du Commerce et/ou au Répertoire des Métiers.
- (\*) Attention, dans ces deux cas, l'adhésion doit être souscrite avant la date d'ouverture du 1<sup>er</sup> exercice à prendre en compte.**
- Adhérer pour la première fois à un Centre de Gestion Agréé et poursuivre l'activité d'un adhérent décédé, en qualité de conjoint, de successible(s) en ligne directe ou d'indivision formée par les successeurs.
- Avoir déjà été adhérent à un CGA : lequel ? : \_\_\_\_\_ Année radiation : \_\_\_\_\_
- et en être parti de mon plein gré (\*).
- et en avoir été exclu (\*).
- et en être parti à la suite du non renouvellement ou du retrait d'agrément dudit CGA.



- **Donner** mon adhésion au CENTRE DE GESTION ALSACE dont le siège est à STRASBOURG, 12 rue Fischart.
- **M'engager** à produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère et complète de mon exploitation (art. 7 – 3° décret 75-911 du 6/10/1975).
- **Donner acte** au Centre de gestion Alsace de son obligation légale d'appliquer la procédure de télétransmission à l'administration fiscale (EDI-TDFC) des déclarations professionnelles, de leurs annexes et de l'attestation d'adhésion.
- **M'engager** à communiquer, chaque année, au Centre, directement ou par l'intermédiaire d'un membre de l'Ordre des Experts-comptables, la déclaration professionnelle, le bilan, le compte de résultat, les déclarations de TVA, la balance, ainsi que tous documents annexes et renseignements concernant mon entreprise, nécessaires à la réalisation des missions légales des CGA (art. 1649 quater E du CGI). La communication ne concerne pas les pièces de base et justificatives ayant servi à l'élaboration de la comptabilité.
- **Autoriser** le Centre à communiquer à l'agent de l'administration fiscale, chargé de procéder à l'audit triennal du Centre, les documents mentionnés à l'alinéa précédent, ceux relatifs à l'examen de concordance, de cohérence et de vraisemblance, ainsi que le dossier de gestion et de prévention des difficultés économiques et financières, élaboré pour mon compte.
- **Avoir pris** connaissance des obligations qui me sont imposées par les articles du code général des impôts (CGI), ci-dessous :
  - **Article 1649 quater E bis du CGI :**

Les adhérents des centres de gestion agréés sont soumis à l'obligation d'accepter les règlements par chèques, de faire libeller ces chèques à leur ordre et de ne pas les endosser sauf pour remise directe à l'encaissement. Ils doivent en informer leur clientèle. Les conditions d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat.
  - **Article 371 LA de l'annexe II au CGI :**

Pour l'application de l'article 1649 quater E bis du CGI, la clientèle des industriels, commerçants, artisans et agriculteurs est informée de leur qualité d'adhérent d'un CGA et de ses conséquences en ce qui concerne l'acceptation des règlements par chèques selon les modalités fixées par les articles 371 LB à 371 LE.
  - **Article 371 LB de l'annexe II au CGI :**

L'information mentionnée à l'article 371 LA comprend :

    - 1° L'apposition, dans les locaux destinés à recevoir la clientèle ainsi que dans les emplacements ou véhicules aménagés en vue d'effectuer des ventes ou des prestations de services, d'un document écrit reproduisant de façon apparente le texte mentionné à l'article 371 LC et placé de manière à pouvoir être lu sans difficulté par cette clientèle ;

2° La reproduction dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis aux clients, du texte mentionné à l'article précité ; ce texte doit être nettement distinct des mentions relatives à l'activité professionnelle figurant sur ces correspondances et documents.

- **Article 371 LC de l'annexe II au CGI :**

Le texte prévu à l'article 371 LB est le suivant :  
"Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale."
- **Article 371 LD de l'annexe II au CGI :**

Les centres de gestion agréés portent les obligations définies aux articles 371 LB et 371 LC à la connaissance de leurs adhérents. Ceux-ci doivent informer par écrit le centre de gestion agréé dont ils sont membres de l'exécution de ces obligations. Le centre s'assure de leur exécution effective.
- **Article 371 LE de l'annexe II au CGI :**

En cas de manquements graves ou répétés aux dispositions des articles 371 LA et 371 LC, les adhérents sont exclus du centre dans les conditions prévues à l'article 371 E.

**En cas de manquements graves ou répétés** aux engagements et obligations sus-énoncés, le Centre pourra prononcer mon exclusion, après m'avoir mis en mesure, avant toute décision d'exclusion, de présenter ma défense sur les faits qui me sont reprochés.

#### **Remarque relative aux obligations fiscales de paiement**

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invités à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposée par le CGA Alsace. Pour plus d'informations sur ces dispositifs d'aide, un site : [www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises)

#### **AVEZ-VOUS RECOURS AUX PRESTATIONS D'UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ?**

Oui  En cours  Non

Si oui, nom et adresse :

---

---

---

Fait le :

Signature du  
chef d'entreprise

Le Centre de Gestion Alsace tient un registre informatique des adhésions de ses membres. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en dernier lieu par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, il a déclaré l'existence de ce fichier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Vous pouvez, à tout moment, avoir un droit d'accès et de rectification de vos données (adresse, profession, ...).

## BULLETIN D'ENGAGEMENT

M.  Mme

NOM, Prénom : \_\_\_\_\_

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

**Monsieur le Président**  
**du CENTRE DE GESTION ALSACE**  
12 rue Fischart – CS 40024  
67084 STRASBOURG CEDEX

J'ai l'honneur de vous informer que je m'engage à respecter les obligations qui me sont imposées par l'article 1649 quater E bis du Code général des impôts et les articles 371 LA à LE de l'annexe II au même code, en ma qualité de Membre Bénéficiaire de votre CENTRE DE GESTION AGRÉÉ (voir texte des obligations au verso du bulletin d'adhésion).

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_